

Le Président de
l'Assemblée de Martinique

Fort-de-France, le 10 mars 2025

ASSEMBLÉE DE MARTINIQUE

SÉANCE DU 13 MARS 2025

Points supplémentaires proposés selon la procédure d'urgence

Chers collègues,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint 2 rapports proposés pour inscription, selon la procédure d'urgence, à l'ordre du jour de la séance de l'Assemblée de Martinique qui se tiendra à 8H30 le 13 mars 2025.

Les points sont les suivants :

10 / CONVENTION PARTENARIALE FIXANT LES RELATIONS ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET LA PAIERIE TERRITORIALE POUR LA GESTION DES FONDS EUROPEENS FEDER/FSE/FSE+/FEAMPA PROGRAMMATION 2014-2020 ET PROGRAMMATION 2021-2027

11 / MODIFICATION DES TAUX D'OCTROI MER REGIONAL EXTERNE ET D'OCTROI DE MER REGIONAL INTERNE ET ABROGATION DE LA DELIBERATION N°24-322-9 DU 19 DECEMBRE 2024 PORTANT MODIFICATION DE L'OCTROI DE MER

Épi anpil konsidérasion ba zot,

Le Président de l'Assemblée de Martinique



Lucien SALIBER

